



ORGANISATION INTERNATIONALE DES BOIS TROPICAUX

Distr.
GÉNÉRALE

ITTC(XLVIII)/1
6 août 2012

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

QUARANTE -HUITIÈME SESSION
5-10 novembre 2012
Yokohama (Japon)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la Session
2. Détermination du quorum
3. Adoption de l'Ordre du jour et organisation des travaux
4. Rapport sur la composition du Conseil
5. Rapport du Comité de vérification des pouvoirs
6. Répartition des voix pour 2012
7. Admission d'observateurs
8. Déclaration du Directeur exécutif
9. Rapport du Groupe consultatif non officiel (GCNO) -- Décision 5(XXVI)
10. Renforcement de la coopération entre l'OIBT et la CITES -- Décisions 3(XVI), 7(XXXIV), 2(XXXVII) et 5(XLVI)
 - (a) Propositions de Membres de faire inscrire des essences aux Annexes de la CITES -- Décision 3(XVI)
 - (b) Rapport sur l'exécution du programme CITES
11. Revue annuelle et évaluation de la situation internationale des bois tropicaux en 2012
12. Entrée en vigueur de l'AIBT de 2006 -- Décisions 3(XLI), 7(XLIV) et 3(XLV)
13. Programme de travail biennal de l'OIBT
 - (a) Rapport d'activités relatif à l'exécution du Programme de travail biennal de l'OIBT pour 2012-2013
 - (b) Programme de travail biennal de l'OIBT 2013 – 2014
14. Programmes thématiques de l'OIBT
 - (a) Rapport sur l'état actuel de l'exécution des Programmes thématiques de l'OIBT
 - (b) Examen de l'exécution de la phase pilote des Programmes thématiques de l'OIBT
15. Plan d'action de l'OIBT 2013-2018 – Décision 3(XLVII)

16. Développements à la CCNUCC concernant les forêts et leurs implications potentielles pour les forêts tropicales et l'économie mondiale des bois tropicaux – Décisions 2(XXXIX) et 1(XLI)
17. Initiative de collaboration OIBT-CDB en faveur de la conservation des forêts tropicales – Décision 6(XLVI)
18. Programme de bourses OIBT -- Décision 4(XXVII)
 - (a) Rapport d'activité sur le Programme de bourses OIBT
 - (b) Rapport du président de la Commission de sélection des bourses
19. Rapport annuel pour 2011
20. Compte spécial et Fonds du Partenariat de Bali
 - (a) Apports de fonds au Compte spécial (Compte subsidiaire des programmes thématiques et Compte subsidiaire des projets)
 - (b) Rapport du Panel du Compte subsidiaire B du Fonds du Partenariat de Bali (BPF)
21. Rapports des sessions associées des Comités
22. Élection du Président et du Vice-président du Conseil pour 2013
23. Dates et lieux de la quarante-neuvième et de la cinquantième sessions du Conseil et des sessions associées des Comités
24. Autres
25. Décisions et rapport de la session
26. Clôture de la session

ANNOTATIONS A L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point 1 - Ouverture de la Session

La quarante-huitième session du Conseil sera inaugurée par le président du Conseil.

Point 2 - Détermination du quorum

Le Directeur exécutif fera rapport au Conseil sur l'état du quorum exigé pour l'ouverture de la session.

Point 3 - Adoption de l'Ordre du jour et organisation des travaux [Document ITTC(XLVIII)/1]

Le Conseil pourra décider d'examiner et d'adopter son ordre du jour. En ce qui concerne le programme des réunions, le Conseil pourra examiner le projet de calendrier distribué en application de la Décision 5(XXII), recueillir l'avis du Groupe consultatif non officiel (GCNO) et consulter le Bureau de coordination du Président pour produire un calendrier des séances au jour le jour ou à intervalles plus fréquents si nécessaire.

Point 4 - Rapport sur la composition du Conseil

Le Directeur exécutif fera rapport sur la composition du Conseil.

Point 5 - Rapport du Comité de vérification des pouvoirs [Document ITTC(XLVIII)/3]

Le Conseil pourra examiner et adopter le rapport du Comité de vérification des pouvoirs et agréer les pouvoirs des délégations.

Point 6 - Répartition des voix pour 2012 [Document ITTC(XLVIII)/1 Annexe]

La répartition des voix proposées pour l'année 2012, en accord avec l'article 10(7) de l'AIBT de 2006, figure en annexe au présent ordre du jour provisoire (Document ITTC(XLVIII)/1). Conformément à l'article 19(5) de l'AIBT de 2006, la répartition des voix servira au calcul de la quote-part de chacun des Membres au budget administratif de l'exercice 2013.

Point 7 - Admission d'observateurs [Document ITTC(XLVIII)/Info.3]

Le Conseil pourra décider d'admettre les États et organisations qui auront demandé d'assister à la session en qualité d'observateurs. Deux listes des demandes présentées seront soumises en séance pour examen et décision. La première contiendra les noms de tous les États et organisations admis aux sessions du Conseil, la seconde ceux des États et organisations sollicitant leur admission pour la première fois à la présente session.

Point 8 - Déclaration du Directeur exécutif

Le Directeur exécutif fera une déclaration au Conseil sur les activités de l'Organisation et sur d'autres faits nouveaux concernant l'Organisation.

Point 9 - Rapport du Groupe consultatif non officiel (GCNO) -- Décision 5(XXVI) [Document ITTC(XLVIII)/2]

En application de la Décision 5(XXVI), et afin d'organiser les travaux de la session, le Conseil pourra examiner le rapport de la vingt-sixième réunion du Groupe consultatif non officiel (GCNO) qui se réunira le dimanche 4 novembre 2012.

Le rapport de la vingt-sixième réunion du GCNO sera présenté par son président.

Point 10 - Renforcement de la coopération entre l'OIBT et la CITES -- Décisions 3(XVI), 7(XXXIV), 2(XXXVII) et 5(XLVI)
[Document ITTC(XLVIII)/4]

- (a) En application de sa Décision 3(XVI) le Conseil pourra organiser des consultations en vue d'examiner les propositions, communiquées au Secrétariat depuis la session précédente, relatives à l'inscription aux annexes de la CITES d'essences tropicales faisant l'objet d'un commerce international.
- (b) Le Conseil recevra un rapport sur l'exécution du programme OIBT-CITES destiné à accroître les capacités des pays à mettre en œuvre les dispositions qui découlent de l'inscription dans les listes de la CITES d'essences tropicales à bois d'œuvre.

Point 11 - Revue annuelle et évaluation de la situation internationale des bois tropicaux en 2012
[Document ITTC(XLVIII)/5]

Le Conseil pourra fonder sa discussion de ce point sur les éléments suivants:

(i) Éléments pour la revue annuelle et l'évaluation 2012 de la situation internationale du bois

Ces éléments ont été préparés par le Secrétariat et comprennent des statistiques et des données disponibles sur la production, les importations et les exportations de produits ligneux, en s'attachant plus particulièrement aux produits ligneux tropicaux, ainsi qu'une analyse des développements économiques et du marché. Les Éléments de la Revue annuelle 2012 reposeront en partie sur les informations tirées des réponses nationales au Questionnaire commun sur le secteur forestier OIBT/ONU-CEE/FAO/EUROSTAT et en partie sur d'autres sources.

(ii) Déclaration liminaire générale par le Secrétariat

Exploitant diverses sources d'information dont les Éléments de la Revue annuelle 2012, la Déclaration proposera une vision d'ensemble de la situation mondiale du bois dans l'optique particulière des bois tropicaux, et abordera les développements récents et les perspectives à court terme en fonction des projections disponibles.

Après en avoir dûment délibéré, le Conseil pourra décider du type de statistiques et d'informations, et de leur grille de présentation, que les Membres fourniront sur le bois, son commerce et les activités visant à réaliser la gestion durable des forêts productrices de bois ainsi qu'il est stipulé à l'article 27(3) de l'AIBT de 2006.

Point 12 - Entrée en vigueur de l'AIBT de 2006 -- Décisions 3(XLI), 3(XLIII), 7(XLIV) et 3(XLV)
[Document ITTC(XLVIII)/6]

Lors de la séance du 27 janvier 2006, la Conférence des Nations Unies pour la négociation d'un Accord devant succéder à l'Accord international de 1994 sur les bois tropicaux a adopté le texte de l'Accord international de 2006 sur les bois tropicaux. L'AIBT de 2006 est entré en vigueur à titre définitif le 7 décembre 2011 conformément aux dispositions de l'alinéa 1 de l'article 39 de l'Accord.

- (a) En application de ses Décisions 3(XLI), 7(XLIV) et 3(XLV), le Conseil recevra le rapport du Directeur exécutif sur l'état des dépôts d'instruments de ratification, d'acceptation et d'approbation de l'AIBT de 2006 produit sous la cote de document ITTC(XLVIII)/6 Annexe I.
- (b) Conformément à l'article 37 de l'AIBT de 2006, le Conseil arrêtera les conditions d'adhésion à l'AIBT de 2006, y compris la date limite du dépôt des instruments d'adhésion.
- (c) Conformément à l'article 26 de l'AIBT de 2006, le Conseil instituera les comités suivants et en déterminera la fonction et le domaine de compétence :
 - Comité de l'industrie forestière
 - Comité de l'économie, des statistiques et des marchés;
 - Comité du reboisement et de la gestion forestière; et

- Comité financier et administratif.

La version préliminaire des fonctions des comités telles que proposées par la Réunion sur les « modalités opérationnelles des travaux futurs du Conseil international des bois tropicaux » réunie à Accra (Ghana) du 9 au 12 juin 2008, en application de la Décision Décision 6(XLIII) du CIBT, est présentée en annexe VII du Document ITTC(XLVIII)/6

- (d) (i) Conformément à sa Décision 3(XLIII), le Conseil a approuvé le projet de Règlement intérieur, contenu dans l'annexe VIII du document ITTC(XLVIII)/6 pour examen et adoption finale à la première réunion du CIBT au titre de l'AIBT de 2006. Le Conseil pourra adopter la version définitive de son nouveau Règlement intérieur.
- (ii) Le Conseil pourra adopter la version définitive de son Règlement financier et Règlement relative aux projets de l'OIBT, contenus à l'annexe IX du document ITTC(XLVIII)/6, approuvés aux termes de la Décision 3(XLIII).

Point 13 - Programme de travail biennal de l'OIBT

[Documents ITTC(XLVIII)/7 et ITTC(XLVIII)/8]

- (a) Le Conseil recevra un rapport relatif à l'exécution du Programme de travail biennal pour 2012--2013 présenté sous la cote de document ITTC(XLVIII)/7.
- (b) Le Secrétariat présentera au Conseil le programme de travail biennal de l'OIBT 2013-2014 en vue d'aligner les programmes de travail biennaux sur la durée du nouveau Plan d'action de l'OIBT 2013-2018.

Point 14 - Programmes thématiques de l'OIBT

[Documents ITTC(XLVIII)/9 and ITTC(XLVIII)/10]

- (a) Le Conseil recevra le rapport d'activité relatif à l'état d'exécution des Programmes thématiques OIBT, présenté sous la cote de document ITTC(XLVIII)/9
- (b) Le Conseil recevra le rapport d'Examen de l'exécution de la phase pilote des Programmes thématiques de l'OIBT [Document ITTC(XLVIII)/10]

Point 15 - Plan d'action de l'OIBT 2013 – 2018 – Décision 3(XLVIII)

[Documents ITTC(XLVIII)/11 et ITTC(XLVIII)/11/Info]

Le Conseil recevra et examinera le projet de Plan d'action de l'OIBT couvrant la période 2013 – 2018 préparé par le Groupe de travail comptant six membres de pays producteurs, six membres de pays consommateurs, un représentant du Groupe consultatif de la société civile (GCSC) et un membre du Groupe consultatif du commerce et de l'industrie (TAG).

Point 16 - Développements à la CCNUCC concernant les forêts et leurs implications potentielles pour les forêts tropicales et l'économie mondiale des bois tropicaux -- Décisions 2(XXXIX), 1(XLI) et 2(XLIII)

[Document ITTC(XLVIII)/12]

En application des Décisions 2(XXXIX), 1(XLI) et 2(XLIII) le Conseil sera informé des développements qui concernent les forêts dans le cadre de la CCNUCC.

Point 17 - Initiative de collaboration OIBT-CDB en faveur de la conservation des forêts tropicales – Décision 6(XLVI)

[Document ITTC(XLVIII)/13]

En application de sa Décision 6(XLVI), le Conseil sera informé des derniers développements relatifs à l'Initiative de collaboration OIBT-CDB en faveur de la conservation des forêts tropicales.

Point 18 - Programme de bourses OIBT -- Décision 4(XXVII)

[Documents ITTC(XLVIII)/14 et ITTC(XLVIII)/15]

Le Conseil pourra examiner : a) le rapport d'activité préparé par le Secrétariat sur l'exécution du Programme OIBT de bourses de recherche, ainsi que le prévoit la Décision 4(XXVII) [Document ITTC(XLVIII)/14]; et b) le rapport de la Commission de sélection des bourses présenté par son président [Document ITTC(XLVIII)/15]. Le Conseil annoncera la sélection finale des attributions de bourses en se fondant sur le rapport du président.

Point 19 - Rapport annuel pour 2011

Le Secrétariat présentera au Conseil le projet de Rapport annuel pour 2011.

Point 20 - Compte spécial et Fonds du Partenariat de Bali
[Document ITTC(XLVIII)/16]

- (a) Engagements d'approvisionnement au Compte spécial et au Fonds du Partenariat de Bali.

Le Conseil pourra inviter les Membres et les Observateurs à annoncer toutes nouvelles contributions qu'ils souhaitent opérer au Compte spécial et au Fonds du Partenariat de Bali.

- (b) Rapport du Panel du Compte subsidiaire B du Fonds du Partenariat de Bali (BPF).

Le Conseil sera saisi du rapport du Panel chargé du Compte subsidiaire B du Fonds du Partenariat de Bali, constitué aux termes de la Décision 4(XXX), afin d'envisager les actions et activités, avant-projets et projets admissibles à un financement par le compte subsidiaire B du Fonds du Partenariat de Bali. Le Conseil pourra examiner les recommandations contenues dans ce rapport [Document ITTC(XLVIII)/16] en vue de leur adoption.

Point 21 - Rapports des sessions associées des Comités

Le Conseil sera saisi des rapports des sessions associées des Comités présentés par les présidents respectifs. Le Conseil pourra examiner et adopter les recommandations contenues dans chacun des rapports.

Point 22 - Élection du Président et du Vice-président du Conseil pour 2012

A l'issue des consultations de rigueur, le Conseil décidera d'élire un président et un vice-président pour 2013. Aux termes de l'article 8 de l'AIBT de 2006, le Conseil est invité à élire un président et un vice-président par année civile. Aux termes de l'alinéa 2 de l'article 8, le président, choisi parmi les représentants des pays producteurs et le vice-président, choisi parmi les représentants des pays consommateurs, doivent alterner tous les ans entre chacune de ces deux catégories de Membres, sachant que cette disposition n'exclut pas, dans des circonstances exceptionnelles, la réélection de l'un ou l'autre ou des deux par vote spécial du Conseil.

Point 23 - Dates et lieux des quarante-neuvième et cinquantième sessions du Conseil et des sessions associées des Comités – Décision 8(XLVI)

Afin de maintenir la pratique établie qui consiste à fixer les dates et le lieu des sessions dix-huit mois à l'avance pour en faciliter l'organisation logistique, le Conseil pourra fixer les dates et le lieu de ses quarante-neuvième et cinquantième sessions.

En application de sa Décision 8(XLVI), le Conseil a décidé que sa quarante-neuvième session se déroulerait à Libreville (Gabon) du 25 au 30 novembre 2013. Le Conseil pourra confirmer les dates et le lieu de la quarante-neuvième session et arrêter les dates de la cinquantième session devant se tenir à Yokohama (Japon).

Point 24 - Autres

Le Conseil pourra examiner toutes questions soulevées au titre de ce point de l'Ordre du jour.

Point 25 - Décisions et rapport de la session

Le Conseil examinera les Décisions proposées et les adoptera en conséquence. Conformément à l'article 33 du Règlement intérieur, un rapport des travaux de la session sera préparé par le Directeur et distribué à tous les Membres dès que possible.

Par sa Décision 7(XXXIII), le Conseil a adopté les procédures suivantes relatives aux décisions du Conseil:

- (a) Le Conseil communiquera des directives au Directeur exécutif par l'entremise du Président du Conseil sur les questions de routine ou non sujettes à débat et dépourvues d'implications financières. Ces directives, qui seront transcrites dans le rapport de la session, ne se traduiront pas par des décisions du Conseil.
- (b) Pour saisir le Conseil de projets de décisions, les procédures suivantes sont adoptées:
 - Se référant à l'ordre du jour provisoire, les Membres soumettent les propositions destinées à faire l'objet de décisions du Conseil en les remettant au Directeur exécutif qui les distribue à tous les membres au plus tard deux semaines avant la date du Conseil. Chaque proposition doit comporter trois éléments : le sujet, le but de la décision, et l'action proposée assortie de ses implications financières. Le Directeur exécutif ne distribuera pas les propositions incomplètes.
 - Jour -1 du Conseil : le Groupe consultatif non officiel (GCNO) examine les propositions émanant des Membres destinées à faire l'objet de décisions du Conseil, ainsi que les propositions émanant du Directeur exécutif.
 - Jour 1 du Conseil : le Président présente les propositions au Conseil dans le cadre du rapport du GCNO.
 - Jour 2 : les propositions de projets de décisions sont débattues dans les caucus et par voie de consultations informelles.
 - Jour 3 : Le Conseil décide des thèmes appelés à faire l'objet de décisions; puis le Président, assisté d'un petit groupe et du Directeur exécutif, élabore des versions préliminaires de décisions destinées à être distribuées à tous les Membres pour examen.
 - Jour 4 : Le groupe de rédaction du Président à composition non limitée se réunit pour débattre des projets de décisions et les parachever.
 - Midi, avant-dernier jour : les décisions finales sont remises à la traduction. Les décisions encore en débat sont différées à la session suivante du Conseil.

Le Conseil pourra réexaminer les modalités susdites.

Point 26 - Clôture de la session

À l'issue des déclarations finales des délégués, le Président prononcera la clôture de la quarante-huitième session du Conseil.

Annexe

Répartition des voix pour 2012

MEMBRES PRODUCTEURS ET MEMBRES POTENTIELS

| | <u>Nb de voix</u> |
|------------------------------------|-------------------|
| Afrique | |
| Bénin | 33 |
| Cameroun | 33 |
| République Centrafricaine | |
| Congo | 33 |
| Côte d'Ivoire | 33 |
| République Démocratique du Congo | 34 |
| Gabon | 34 |
| Ghana | 33 |
| Liberia | 33 |
| Madagascar */ | |
| Mali | 33 |
| Nigeria */ | |
| Togo | 33 |
| Asie et Pacifique | |
| Cambodge | 23 |
| Fidji | 17 |
| Inde | 47 |
| Indonésie | 114 |
| Malaisie | 130 |
| Myanmar | 54 |
| Papouasie-Nouvelle-Guinée | 47 |
| Philippines | 20 |
| Thailand **/ | |
| Vanuatu **/ | |
| Amérique latine et Caraïbes | |
| Bolivia **/ | |
| Brésil */ | |
| Colombie */ | |
| Equateur | 27 |
| Guatemala | 21 |
| Guyana | 27 |
| Honduras | 21 |
| Mexique | 47 |
| Panama | 21 |
| Paraguay */ | |
| Pérou | 52 |
| Suriname **/ | |
| Trinité-et-Tobago | |
| Venezuela **/ | |
| Total: | 1 000 |

*/ Pays qui ont signé l'AIBT de 2006 sans l'avoir encore ratifié.

**/ Pays qui étaient membres au titre de l'AIBT de 1994 mais qui n'ont entrepris encore aucune démarche de ratification de l'AIBT de 2006

| | <u>Nb de voix</u> 2012 |
|------------------------------|---------------------------|
| <u>MEMBRES CONSOMMATEURS</u> | |
| Albanie | 10 |
| Australie | 16 |
| Canada | 15 |
| Chine | 241 |
| Union Européenne | 393 |
| Allemagne | 19 |
| Autriche | 11 |
| Belgique | 15 |
| Bulgarie | 11 |
| Chypre | 10 |
| Danemark | 12 |
| Espagne | 22 |
| Estonie | 10 |
| Finlande | 10 |
| France | 32 |
| Grèce | 11 |
| Hongrie | 10 |
| Irlande | 14 |
| Italie | 28 |
| Lettonie | 10 |
| Lituanie | 10 |
| Luxembourg | 10 |
| Malte | 11 |
| Pays-Bas | 31 |
| Pologne | 11 |
| Portugal | 15 |
| République tchèque | 12 |
| Roumanie | 10 |
| Royaume-Uni | 26 |
| Slovaquie | 11 |
| Slovénie | 10 |
| Suède | 11 |
| États -Unis d'Amérique | 72 |
| Japon | 156 |
| Norvège | 10 |
| Nouvelle-Zélande | 11 |